

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 24 JANVIER 2024

OBJET : Validation du diagnostic et des profils de scenarii de l'accueil touristique du Grand site – Action 5

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Cau à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Anne MENDEGRIS-QUINTILLA, Magali BARDOU, Laurence GASC, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Phillipe CLERGUE, Maria CONQUET, Franck DOUCET, Amancio REQUENA

M. Benjamin ASSIE donne pouvoir à M. Alain COSTE.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Anne MENDEGRIS-QUINTILLA), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Philippe CLERGUE), Benjamin ASSIE, Hervé BARO, Didier ALDEBERT, Marie LAVANDIER (suppléée par Amancio REQUENA)

ABSENTS : Catherine BOSSIS, Adeline RABATE, Laurent ALBERTI

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

Vu la délibération n°04-2023 du 15 mars 2023, modifiant le périmètre opérationnel du programme d'aménagement de l'entrée est – retrait parcelle NS2 et conservation des parcelles non bâties y compris les parcelles NP7, NP9, NS1, NS3, NS4, NS5 et AS22 (parcelles privées),

Vu la délibération n°05-2023 du 15 mars 2023 pour l'actualisation de l'étude de faisabilité et de programmation de l'accueil Grand Site,

Compte tenu de la volonté des élus de modifier le programme d'accueil touristique et patrimonial sur le Grand Site tel qu'il était prévu par délibération n°29-2016 du 13 avril 2016, soit l'installation d'un accueil éclaté et complémentaire et l'installation d'un accueil pérenne en lieu et place de l'Hôtel du Pont Levis, il importe aujourd'hui de redéfinir les besoins et reformater les fonctions à pourvoir sur des espaces en adéquation.

Une actualisation de l'étude de 2016 a été engagée conformément à la décision n°05-2023 et il a été recruté à cet effet le cabinet Médiéval dont la mission consistait à :

- Revoir les niveaux de constats et les partager.
- Reconsidérer les attentes du Syndicat Mixte dans le cadre du label Grand Site de France, de ses membres, de ses partenaires (DREAL, UDAP, UNESCO, CMN, OTSI, ADT, Région, Agglo...)
- Mettre en exergue les besoins des visiteurs par rapport aux flux à venir dans le cadre des actions du Grand Site et prévoir leurs répartitions dans l'espace et le temps.
- Identifier les opportunités immobilières et foncières nouvelles en lien aussi avec le projet entrée est
- Expertiser les lieux d'accueil existants et en projet par missions et fonctions
- Ré-implémenter les fonctions prévues dans le projet initial
- Proposer des scénarii actualisés et les chiffrer

En option : développer une programmation architecturale suivie d'une esquisse si besoin

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver le diagnostic de l'étude présenté par l'Agence Médiéval et d'approfondir les scenarii présentés en séance– synthèse annexe 3

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'unanimité :

- De valider le diagnostic de l'étude présenté par l'Agence Médiéval
- D'approfondir les scenarii présentés en séance

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 08/02/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le : 08/02/2024

Le Président

